

CONTACTS

Responsables de la licence

de la 1^{re} année de licence

Élise PETIT

Elise.Petit@univ-grenoble-alpes.fr

de la 2^e année de licence

Isabelle GARCIA-RAMBAUD

Isabelle.Rambaud@univ-grenoble-alpes.fr

de la 3^e année de licence

Élise PETIT

Elise.Petit@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat pédagogique

Sylvaine MARIS-MURY

Tél. : + 33 (0)4 38 42 19 26

arsh-licence-musicologie@univ-grenoble-alpes.fr

Bureau d'aide à la réussite

(stage, orientation, insertion professionnelle)

Christine BIGOT

Bureau A7 - Entresol - ARSH 1

Tél. : + 33 (0)4 38 42 19 05

arsh-admissions@univ-grenoble-alpes.fr

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Université Grenoble Alpes

Domaine universitaire

Bâtiment ARSH (arts et sciences humaines)

1281 rue des universités

38610 Gières

EN BREF

Domaine :

Arts, Lettres, Langues

Composante de rattachement :

UFR ARSH (arts et sciences humaines)

Durée des études : 3 ans

Nombre de crédits : 180 ECTS

QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'inscrits en 1^{re} année en

2023/2024 :

GRENOBLE

58

GRENOBLE

LICENCE

MUSICOLOGIE



QU'EST-CE QUE LA MUSICOLOGIE

La musicologie vous intéresse ? Découvrez la discipline dans toutes ses dimensions et ses exigences

La musicologie est une science qui se consacre à tout ce qui relève de la musique. Son domaine est très vaste puisque la musicologie s'intéresse autant aux pratiques musicales, qu'aux œuvres, aux compositeurs, aux interprètes, à la dimension physique des sons, aux contextes d'élaboration de la musique et de sa réception.

Elle se décline en différentes disciplines : la théorie, l'histoire de la musique, l'analyse (étude détaillée des œuvres), l'esthétique, l'ethnomusicologie, l'acoustique (étude physique du son), l'organologie (étude des instruments), et emprunte volontiers aux autres disciplines : sociologie, anthropologie, histoire de l'art, physique, psychologie, notamment.

Le métier de musicologue, qui pense la musique et le fait musical, se distingue alors de celui du compositeur et de la compositrice ou de l'interprète, qui la font naître ou renaître. Mais la musicologie facilite aussi le travail des musicien.ne.s, conduisant à une compréhension plus vaste et plus juste des phénomènes musicaux et des œuvres, permettant la redécouverte de partitions peu connues : la pratique musicale et la musicologie s'enrichissent mutuellement. C'est pourquoi la musicologie fait désormais partie de la formation des musicien.ne.s.

La licence de musicologie de l'université Grenoble Alpes offre un cursus complet alliant des enseignements historiques (histoire de la musique et histoire de l'art), enseignements techniques, scientifiques et séances de pratique musicale. Ce cursus s'enrichit d'ouvertures sur les musiques populaires et de tradition orale.

L'objectif de la licence de musicologie est d'offrir aux étudiant.e.s la possibilité d'acquérir simultanément une bonne culture générale, musicale et une solide formation technique. En effet, la musicologie prend toute sa dimension à condition qu'elle soit constamment irriguée par une pratique musicale régulière et de qualité.

Attention : un niveau minimum est souhaité pour aborder sans problème la 1^{re} année de la licence de musicologie : plusieurs années de pratique musicale (tous instruments et styles de musique bienvenus), connaissances de base en solfège (aisance pour la lecture en clé de sol et clé de fa, dictées mélodiques et rythmiques), savoir déchiffrer une pièce simple.

La pratique d'un instrument en conservatoire, en école de musique ou par cours particuliers est vivement conseillée. La maîtrise élémentaire du clavier pour les non pianistes s'imposera dès le début des études et devra être poursuivie pour préparer les épreuves d'accompagnement en L2 et L3.



ORGANISATION DE LA LICENCE

La licence se prépare en 3 ans ; elle est composée de 6 semestres.

Elle est validée par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS), soit 30 crédits par semestre.

PLUSIEURS PARCOURS

Le département de Musicologie de Grenoble propose deux parcours au cours des 3 années de la licence :

● **parcours musicologie** avec une **étape de découverte de deux disciplines en 1^{re} année** de licence : musicologie et histoire de l'art et archéologie qui offre des enseignements centrés principalement sur la musicologie et des enseignements dispensés dans la discipline complémentaire, l'histoire de l'art et archéologie.

Cette étape de découverte donne la possibilité aux étudiant.e.s qui le souhaiteraient de se réorienter au second semestre de la première année vers la licence d'histoire de l'art et archéologie.

La **1^{re} année** de la licence musicologie propose également une **option facultative « Accès Santé »** : sous réserve de validation de l'année de licence suivie, de l'option santé (10 ECTS) et du classement aux épreuves du 1^{er} et 2^e semestre, il est possible de poursuivre en 2^e année des études de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie ou de kinésithérapie.

● **parcours Physique et Musicologie (double licence)** : Il offre la possibilité d'obtenir en trois ans à la fois une licence de musicologie et une licence de physique (pour plus d'informations, voir la fiche détaillée de cette double licence).

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS

Plusieurs types d'enseignements sont proposés dans chaque année de licence, soit sous forme de CM, soit sous forme de TD :

● **Enseignements liés à la discipline principale** : enseignement, dispensé sous forme de cours magistraux, destiné à fournir un socle de connaissances dans la discipline dominante de la formation : histoire de la musique, acoustique. S'ajoutent des cours relevant de la pratique musicale : écriture, accompagnement au clavier, formation musicale, chœur, direction de chœur, création musicale, en TD ou en cours magistraux.

● **Enseignements liés à la discipline complémentaire** : enseignement complémentaire, dispensé sous forme de CM, dans la discipline complémentaire, l'histoire de l'art et archéologie.

● **Enseignements méthodologiques** : relatifs aux méthodes propres à la discipline. En licence de musicologie, ce sont des enseignements techniques comme l'analyse des œuvres, le commentaire d'écoute, dans le cadre de TD.

● **Enseignements optionnels** : permettent soit d'approfondir un aspect de la discipline, soit de s'initier à une autre discipline. Exemple : création musicale, sport, langues, cours choisis parmi les autres disciplines de l'UGA.

● **Enseignements transversaux** : utiles quelle que soit la discipline étudiée. Exemples : l'anglais, la recherche documentaire, etc.

● **Enseignements de l'option santé** : physiologie humaine, physique-chimie, biochimie, biostatistiques, biologie cellulaire, histologie-biologie du développement, anatomie ou initiation à la connaissance du médicament.



TYPES D'ENSEIGNEMENTS

Tout au long du cursus universitaire, deux types d'enseignements permettent l'acquisition des connaissances :

● Les cours magistraux (CM)

Ils se déroulent en amphithéâtre et peuvent accueillir jusqu'à 100 étudiant.e.s.

Sont abordés, dans ces cours, des enseignements qu'il est impératif de compléter par la lecture des bibliographies et l'écoute des œuvres recommandées pour chaque matière. La prise de notes est essentielle pour la compréhension et l'intégration des connaissances abordées.

La présence aux cours magistraux est obligatoire, bien que l'assiduité ne soit pas vérifiée. En effet, elle permet aux étudiant.e.s d'entendre le cours (mémoire auditive), de prendre l'habitude de suivre un discours ordonné et logique, de se familiariser avec une argumentation, un langage, des notions qu'ils doivent connaître et être capables de maîtriser.

● Les travaux dirigés (TD)

Ils permettent un travail plus individualisé en plus petits groupes d'étudiant.e.s : entre 20 et 40.

Ils concernent la formation musicale, l'écriture, l'analyse et l'accompagnement au clavier.

À SAVOIR

STAGES

Tout étudiant.e peut effectuer un stage durant sa licence.

Ce stage peut être validé dans le cadre du cursus.

En L1 et en L2, il est facultatif. En L3, le stage peut être choisi en option et il est obligatoire en cas d'inscription dans la spécialité «Métiers de l'enseignement».

INTERNATIONAL

Il est possible de suivre une partie du cursus à l'étranger dès la 3e année : Maynooth (Dublin, Irlande), Tübingen (Allemagne), Granada (Espagne) ou autres universités avec lesquelles l'UGA a des partenariats hors Europe.

MÉTHODES DE TRAVAIL ET ÉVALUATION

TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Les attentes en matière de travail universitaire sont du même ordre que celles exigées dans l'enseignement secondaire. En effet, l'étudiant.e doit à la fois acquérir, par un apprentissage régulier de ses cours, des connaissances et réaliser des exercices d'application pour préparer les séances de travaux dirigés.

Dès lors il est indispensable que la présence en cours et en travaux dirigés soit complétée par un important travail personnel :

- prise de note et résumé des contenus des enseignements et des textes recommandés.
- documentation personnelle pour apprendre, comprendre et restituer des informations pertinentes.
- écoute régulière des musiques de styles variés
- l'usage d'un ordinateur personnel est indispensable car de nombreuses informations pédagogiques et pratiques, (emplois du temps, supports de cours etc.) sont diffusées à partir de l'intranet étudiant LEO.

Les méthodes de travail ne diffèrent guère de celles à acquérir en français au lycée : savoir faire une dissertation (histoire de la musique), un commentaire d'œuvre, une note de synthèse, un exposé oral. La différence réside dans le type d'œuvre étudiée : en français, c'est une œuvre littéraire qui constitue l'objet de l'étude, en musicologie, c'est une œuvre musicale.

L'apprentissage du solfège, de l'écriture musicale et de la pratique vocale sous forme de chœur tiennent une place importante.

La réciprocité permanente entre pratiques artistiques et connaissances scientifiques se situe au cœur du cursus.

ÉVALUATION : ÉVALUATION CONTINUE ET EXAMEN TERMINAL

Deux formes d'évaluation coexistent :

- L'évaluation continue a lieu pendant le semestre. Les TD et le chœur sont évalués sous cette modalité.
- Les examens terminaux se déroulent à la fin de chaque semestre.

Types d'exercices demandés : dissertations sur des questions de cours, analyses d'œuvres, exercices d'écriture, épreuves écrites et orales de formation musicale.

Une session de seconde chance a lieu en juin pour les étudiant.e.s n'ayant pas validé le semestre

Le semestre est acquis si la moyenne générale obtenue aux UE est égale ou supérieure à 10/20.

L'année est acquise si la moyenne des deux semestres est égale ou supérieure à 10/20.



ESPACE ORIENTATION INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Des espaces de documentation et des conseillers à votre écoute toute l'année.

Domaine universitaire
1^{er} étage du bâtiment Pierre-Mendès-France
640 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : 04 57 04 15 00
orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr

Site de Valence
CIO'SUP
Maison de l'étudiant Drôme-Ardèche
11 Place Latour-Maubourg
26000 VALENCE
Tél. : 04 38 38 84 97
ciosup2607@univ-grenoble-alpes.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉUSSITE

Dès la première année universitaire, un accompagnement est proposé pour favoriser la réussite des étudiant.e.s et les aider à préparer leur insertion professionnelle

- **Semaine d'accueil en première année** : visite du campus, présentation des enseignements et des programmes, test de positionnement en langues vivantes, en informatique, en formation musicale, conférences sur les associations, la vie culturelle, la mobilité internationale, présentation des actions liées à l'orientation et l'insertion professionnelle.
 - **En L1**, à l'issue d'un **test de positionnement** effectué à la rentrée, des groupes de niveau sont mis en place en formation musicale, en écriture et en analyse. Des cours de renforcement en formation musicale sont aussi proposés aux étudiant.e.s dont le niveau technique n'est pas encore suffisamment solide.
 - **Des séances de tutorat**, données par des étudiant.e.s plus avancés, sont prévues au cours de la 1^{re} année universitaire, pour accompagner le travail personnel.
 - **Des enseignements de méthodologie du travail universitaire** sont intégrés au cursus.
 - **Réussir à l'université**, c'est tout à la fois acquérir un haut niveau de compétences et de connaissances, mais aussi adopter de nouvelles méthodes d'apprentissage, accroître son autonomie d'organisation de travail personnel et penser son avenir personnel et professionnel en cohérence avec ses acquis, ses désirs, ses projets de vie.
- C'est avec l'objectif de répondre à ces préoccupations que les équipes de formation de l'Université Grenoble Alpes ont travaillé à la conception des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du «oui si» suite à la réforme de l'accès aux études supérieures.
- Les étudiant.e.s ayant été admis.e.s sous condition («oui si» sur **Parcoursup**) doivent obligatoirement suivre (selon l'examen du dossier) :
- **soit un renforcement disciplinaire** en formation musicale
 - **soit étaler leur L1 sur deux années**, pour mieux consolider leurs connaissances et leurs savoir-faire.

POURSUITE D'ÉTUDES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Poursuite d'études

- À l'issue de la licence, l'étudiant.e peut poursuivre vers un Master d'histoire culturelle ou de musicologie.
- La licence de musicologie donne aussi accès à la préparation des concours de l'enseignement : CAPES puis Agrégation de musique, professeur.e des écoles, DUMI (diplôme universitaire de musicien.ne intervenant.e).
- Il est en outre possible de choisir un master professionnel dans le domaine des arts et de la culture (édition musicale, administration de la musique, etc.).
- La licence de musicologie constitue enfin un complément indispensable à une formation instrumentale ou vocale pour les étudiant.e.s envisageant une carrière d'interprète ou d'enseignant.e en conservatoire.
- Outre la possibilité de valider 3 années de licence, il est également envisageable, en cours de licence, de rejoindre des formations techniques liées aux métiers de la facture instrumentale, des licences professionnelles portant sur l'action commerciale ou l'événementiel par exemple, ou encore un DU (diplôme d'université) de Musicothérapie.

Insertion professionnelle

Après la licence de musicologie ou en cours de cursus, vous pouvez envisager des formations adaptées vous permettant d'accéder à de nombreux secteurs professionnels : les métiers de l'enseignement en milieu scolaire ou en conservatoire ; les métiers de la documentation musicale ; les métiers de la lutherie ; les métiers du spectacle et de la culture ; les métiers liés à l'informatique musicale et aux techniques du son ; les métiers de la vente spécialisée...